



# La validation des acquis



**Soyez acteur  
de votre évolution professionnelle**

# La Validation des Acquis Professionnels - VAP

[Décret 1985 et Décret n°2013-759 du 19 août 2013]

- **Objectif** : Accéder à une formation, conduisant à l'obtention d'un diplôme national, sans avoir le titre requis
- **Conditions** : Etre âgé au minimum de 20 ans et avoir interrompu sa formation initiale depuis au moins 2 ans.
- **4 étapes** :

## 1 S'informer

L'équipe VAE organise chaque mois des réunions d'information collectives. Consultez l'agenda sur : [www.univ-paris13.fr](http://www.univ-paris13.fr)

## 3 Rédiger le dossier de VAP

- ✓ Décrivez précisément votre projet professionnel et/ou personnel
- ✓ Présentez vos missions les plus significatives au regard du diplôme visé
- ✓ **Vigilance !** Vous serez évalué sur la qualité de votre expression écrite et votre capacité d'analyse et de synthèse
- ✓ Votre dossier sera expertisé par une commission pédagogique qui vous autorisera ou non à vous inscrire dans la formation.

## 2 Constituer le Dossier de Demande de recevabilité (DDR)

- ✓ Téléchargez ce dossier : [www.univ-paris13.fr/valider-ses-acquis](http://www.univ-paris13.fr/valider-ses-acquis)
- ✓ Remplissez-le numériquement et renvoyez-le, dûment renseigné et complété, à l'adresse : [svap-cfc@univ-paris13.fr](mailto:svap-cfc@univ-paris13.fr)
- ✓ *Il sera transmis à l'enseignant(e)-réfèrent(e) du diplôme visé, pour analyse de faisabilité pédagogique (avis favorable, partiel ou défavorable).*

## 4 S'inscrire à l'université

- ✓ Déposez votre dossier de candidature au secrétariat pédagogique du diplôme visé
- ✓ Connectez-vous sur [www.univ-paris13.fr](http://www.univ-paris13.fr) pour obtenir toutes les coordonnées utiles.

## POURQUOI FAIRE UNE VAP ? :

- Faire reconnaître ses compétences
- Acquérir de nouvelles connaissances
- Évoluer professionnellement.

## QUEL FINANCEMENT ?

- Le CPF de transition : <https://cpf-de-transition.fr>

# La Validation des Acquis de l'Expérience - VAE

[Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002 relative à la validation des acquis de l'expérience - Décret n°2013-756 du 19 août 2013 - Décret n°2017-1135 du 4 juillet 2017]

- **Objectif** : Obtenir tout ou partie d'un diplôme
- **Conditions** : Justifier de 1 an minimum d'expérience en lien direct avec le diplôme visé
- **4 étapes** :

## 1 S'informer

L'équipe VAE organise chaque mois des réunions d'information collectives. Consultez l'agenda sur : [www.univ-paris13.fr](http://www.univ-paris13.fr)

## 3 S'engager dans la démarche de VAE (Contractualisation)

- ✓ Vous signerez un contrat avec l'université, spécifiant l'accompagnement retenu et le montant des frais.
- ✓ Vous devrez aussi vous inscrire à l'université.

## 4 La rédaction du dossier

- ✓ Le dossier de VAE s'appuie sur deux logiques complémentaires :
- ✓ Une description détaillée et une analyse approfondie de votre expérience professionnelle
- ✓ L'apport d'éléments de preuves, permettant de justifier de vos compétences.
- ✓ Un accompagnement par des conseillères VAE vous est proposé et conseillé (cf. détail page suivante).

## 2 Constituer le Dossier de Demande de recevabilité (DDR)

- ✓ Téléchargez le CERFA N° 12818\*02 et le Dossier de Demande de Recevabilité (DDR VAE) : [www.univ-paris13.fr/valider-ses-acquis](http://www.univ-paris13.fr/valider-ses-acquis)
- ✓ Remplissez-les numériquement et renvoyez-les, dûment renseignés et complétés, à l'adresse : [svap-cfc@univ-paris13.fr](mailto:svap-cfc@univ-paris13.fr). Ils seront transmis à l'enseignant(e)-réfèrent(e) du diplôme visé, pour analyse de la recevabilité administrative et de la faisabilité pédagogique.
- ✓ Vous recevrez un avis de recevabilité (favorable, partiel ou défavorable).

## 5 Le jury VAE

- Votre dossier sera expertisé par un jury composé d'enseignants-chercheurs et d'experts-professionnels du domaine concerné. Ce jury vous convoquera pour un entretien destiné :
- ✓ A confirmer les connaissances et compétences acquises au regard du diplôme visé
  - ✓ A apporter des éléments complémentaires ou des précisions concernant votre parcours. A l'issue de cet entretien, 3 décisions possibles (validation totale, validation partielle ou non validation). La décision du jury est souveraine.

## POURQUOI S'ENGAGER DANS UNE VAE ?

- Obtenir un diplôme national de l'enseignement supérieur
- Faire reconnaître ses compétences
- Etre acteur de son évolution professionnelle en :
  - Confortant son employabilité,
  - Sécurisant son parcours professionnel.

## QUEL FINANCEMENT ?

- Le CPF : [www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public](http://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public)
- Le chéquier VAE Ile-de-France : [www.infovae-idf.com](http://www.infovae-idf.com) (rubrique : Qui peut m'aider en Ile-de-France ? Financer mon projet)

# L'accompagnement à Paris 13

L'accompagnement proposé par l'Université Paris 13 a pour objectif de mettre en confiance le candidat, pour maintenir sa motivation tout au long de la démarche et aboutir à une production écrite personnelle propre à valoriser son expérience professionnelle et personnelle au regard du diplôme visé et des attentes du jury.

L'accompagnement par un conseiller VAE vous aide à formaliser votre dossier de validation des acquis. Cette partie rédactionnelle est sans nul doute l'étape la plus importante, votre dossier constituant la pièce centrale sur laquelle s'appuie le jury VAE dans son travail d'évaluation.

- ✓ Votre dossier devra décrire votre projet professionnel et personnel et présenter votre expérience en démontrant qu'elle correspond aux connaissances et compétences du diplôme visé.
- ✓ Votre expression écrite et vos capacités de synthèse seront déterminantes pour votre évaluation.

Cet accompagnement méthodologique est composé de plusieurs séquences :

## 1 : L'atelier de méthodologie

Cet atelier collectif aborde les points suivants :

- Rédaction du dossier (choix des missions significatives, identification des acquis, repérage des apprentissages et mise en lien avec un référentiel de diplôme)
- Présentation du dossier
- Attentes du jury

Différents supports de méthodologie sont proposés en appui de cet atelier.



## 2 : L'atelier d'écriture

Cet atelier a pour objectif de travailler en groupe sur la partie rédactionnelle du dossier et de vérifier la bonne compréhension des candidats sur ce qu'ils doivent produire.

## 3 : Le suivi individualisé

Un suivi individualisé, en présentiel ou à distance avec un conseiller VAE (ou tuteur-enseignant), vise à aider le candidat dans :

- la sélection des éléments importants du parcours
- la rédaction du dossier VAE
- la sélection des preuves.

## 4 : L'entretien avec le responsable de la formation

Le rendez-vous avec l'enseignant référent pédagogique du diplôme permet de pointer les éléments du dossier à retravailler, au regard du référentiel du diplôme.

## 5 : L'atelier de préparation au jury

D'une demi-journée, cet atelier a pour objectif :

- ✓ de présenter la constitution du jury
- ✓ d'aborder le déroulement de l'entretien
- ✓ de permettre à chaque candidat de travailler son oral de présentation.



# Témoignages de candidats VAE

### • Franck (Master Banque Finance Assurance) :

« J'ai redécouvert mon métier. »

### • Virginie (Master Communication des entreprises) :

« Quelle fierté d'avoir obtenu mon master avec mention ! »

### • Eric (Licence professionnelle Intervention sociale) :

« En recherche d'emploi, j'ai pris conscience de tout ce que je sais faire et j'ai mieux géré mes entretiens professionnels, ce qui m'a permis de retrouver un poste en CDI. »

### • Karine (Master Santé Sécurité au travail) :

« Ma VAE m'a permis une reconnaissance de mes compétences au sein de mon entreprise et une promotion. »

Consultez les témoignages d'autres candidats sur notre site :  
[www.univ-paris13.fr/valider-ses-acquis](http://www.univ-paris13.fr/valider-ses-acquis)

Et faites comme eux, lancez-vous !

# Contacts utiles



## ✓ Notre université

### Université Paris 13

99 avenue Jean-Baptiste Clément  
93430 Villetaneuse  
Standard : 01 49 40 30 00

### [www.univ-paris13.fr](http://www.univ-paris13.fr)

Découvrir l'université Paris 13  
Télécharger les programmes  
des diplômes  
Consulter le plan d'accès  
et les différents modes de transport

### [www.univ-paris13.fr](http://www.univ-paris13.fr) rubrique formation / formation continue VAE / VAP

La formation continue  
à l'Université Paris 13

### Pôle de la Validation des Acquis

99 avenue Jean-Baptiste Clément  
93430 Villetaneuse  
Tél. 01 49 40 37 04  
Courriel : [svap-cfc@univ-paris13.fr](mailto:svap-cfc@univ-paris13.fr)

### Pôle VAE de l'IUT de Bobigny

1 rue de Chablis  
93017 Bobigny cedex  
Tél. 01 48 38 88 04  
Courriel : [gloria.aviladiaz@univ-paris13.fr](mailto:gloria.aviladiaz@univ-paris13.fr)

### Pôle VAE de l'IUT de Saint-Denis

Place du 8 mai 1945  
93206 Saint-Denis cedex  
Tél. 01 49 40 61 32  
Courriel : [fcvae.iutsd@univ-paris13.fr](mailto:fcvae.iutsd@univ-paris13.fr)

### Pôle VAE de l'IUT de Villetaneuse

99 avenue Jean-Baptiste Clément  
93430 Villetaneuse  
Tél. 01 49 40 31 54  
Courriel : [ceylan.hamon@iutv.univ-paris13.fr](mailto:ceylan.hamon@iutv.univ-paris13.fr)